

Riddes, le 8 novembre 2019

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 45 du 8 novembre 2019

COMMUNE DE RIDDÉS

Demande d'autorisation d'exploiter / Annule et remplace publication du 25 octobre 2019

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Philippe Brodard, domicilié à Verbier, lui a adressé une requête tendant à obtenir autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Place du Village 1, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 10028
Enseigne	Le Pub
Prestations	Offre de prestations de mets, de boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	du lundi au dimanche de 08h00 à 02h00 (terrasse jusqu'à 22h00)
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 8 novembre 2019

L'Administration communale

Administration communale

Rue du Village 2 – CH-1908 Riddes
administration@riddes.ch – Tél : 027 305 20 23

